

Présence Francophone: Revue internationale de langue et de littérature

Volume 64

Number 1 *Haïti à l'ère du bicentenaire de l'indépendance (1804-2004)*

Article 8

1-1-2005

Du bateau négrier à l'avion négrier : Haïti, les puissances esclavagistes et le monde noir

Cilas Kemedjio
University of Rochester

Follow this and additional works at: <https://crossworks.holycross.edu/pf>

 Part of the [French and Francophone Language and Literature Commons](#)

Recommended Citation

Kemedjio, Cilas (2005) "Du bateau négrier à l'avion négrier : Haïti, les puissances esclavagistes et le monde noir," *Présence Francophone: Revue internationale de langue et de littérature*: Vol. 64 : No. 1 , Article 8.
Available at: <https://crossworks.holycross.edu/pf/vol64/iss1/8>

This Dossier is brought to you for free and open access by CrossWorks. It has been accepted for inclusion in *Présence Francophone: Revue internationale de langue et de littérature* by an authorized editor of CrossWorks.

Cilas KEMEDJIO
University of Rochester

Du bateau négrier à l'avion négrier¹ : Haïti, les puissances esclavagistes et le monde noir

Résumé : La thèse principale de cet article peut se définir comme suit : l'intégration des peuples colonisés et asservis dans l'économie mondiale s'est faite suivant la modalité de la fatalité historique, de l'esclavage au néocolonialisme, en passant par la colonisation. L'intention de décolonisation, qui se manifeste dans la révolution haïtienne, portait en elle la proposition d'une irruption de l'humanité des esclaves sur la scène du monde. La dette imposée à Haïti par la France contestait le projet d'humanisation de la révolution et inaugurerait le rétablissement de la logique du bateau négrier, qui a pris un tour dramatique avec la déportation du président Jean-Bertrand Aristide à bord d'un avion négrier. La mémoire du bateau négrier est fondamentale dans tout essai de compréhension de la condition haïtienne et africaine postcoloniale.

Dette imposée, diaspora noire, États-Unis, fatalité historique, France, malentendu humanitaire, mémoire historique, occupation américaine

Mais revoici /La Faim/L'interminable faim/
De mon peuple/ L'estimation schématique
Des autres misères/Et des autres révoltes.
— Paul Dakeyo, *Le cri pluriel*

La poésie révolutionnaire des années 1970 résonne des lamentations des indépendances sabordées, comme on peut l'entendre dans le lyrisme militant de Paul Dakeyo. L'homme-famine du *Cahier d'un retour au pays natal* de Césaire était une version de

¹ Le présent article reprend en les modifiant des éléments de mes articles « Postcolonial Mythologies : Jean Métellus and the Writing of Charismatic Memory », *Research in African Literatures*, vol. 35, n° 2 (été 2004) : 91-113, « Point de vue : ces souvenirs interdits (mémoires de la franco-mondialisation) », *Marchés nouveaux* (janvier 2001) : 26-30. L'argument initial a été développé dans la présentation que j'ai faite à Port-au-Prince : « Entre le Larousse et le dollar : de l'occupation américaine de 1915 à l'Afrique post-totalitaire dans les écrits de Jean Métellus et de Mongo Beti », *Haitian Studies Association Annual Meeting* (du 28 octobre au 1^{er} novembre 1998). Je remercie les participants de la session pour leurs suggestions et commentaires.

Présence Francophone, n° 64, 2005

l'esclave des habitations antillaises. L'homme-famine de Césaire devient dans la poésie révolutionnaire² de Dakeyo une des manifestations les plus tragiques de la condition postcoloniale. Le retour de l'éternelle servitude écrit l'histoire de la fatalité historique qui est au principe de la négritude souffrante. Haïti, terre où la Négritude se mit debout pour la première fois et affirma à la face du monde qu'elle réclamait sa part d'humanité, est aussi l'incarnation de la négritude piétinée. La Négritude triomphante dans l'insolente victoire contre les troupes impériales n'aura pas réussi à défaire les chaînes de la fatalité historique engendrée par la logique du bateau négrier. La fatalité historique peut se définir ici comme élément déterminant de l'existence d'un peuple. L'histoire, par son influence envahissante, permanente et asservissante, prend le visage des puissances du destin. Le fait (occurrence) historique imprime fatalement le cours de l'action, de la pensée et de l'imaginaire. Le facteur historique se constitue en composante de l'arrière-plan déterministe, comme le témoigne le retour cyclique de la même histoire de domination dans l'existence d'Haïti. Marie-Jeanne D'Haïti, commentant l'actualité haïtienne un an après le départ controversé du président Aristide, énumère une série d'événements qui donnent à l'histoire haïtienne une coloration fataliste :

Si tous reconnaissent qu'Haïti est le pays le plus pauvre et le plus instable de l'hémisphère, c'est en grande partie la conséquence d'un passé marqué par la colonisation, l'esclavage et quatre occupations étrangères. De surcroît, la façon dont les choses se sont passées en 2004 n'a rien d'étrange pour les observateurs avertis. L'histoire, curieusement, semble se répéter. En 1802, Toussaint-Louverture [s/c], héros de la guerre de libération des esclaves, était embarqué vers la France; en 1806, Jean-Jacques Dessalines, père fondateur de l'indépendance et premier chef d'État, était assassiné; en 1904, le centenaire de l'indépendance d'Haïti était entaché d'une tentative de coup d'État pour renverser le gouvernement de Nord Alexis; finalement, en février 2004, année du bicentenaire de l'indépendance, nous assistions au départ, dans des circonstances douteuses, du président Aristide. (D'Haïti, 2005).

Auteur d'une œuvre qui médite la tragique histoire haïtienne à partir de ses figures héroïques, Métellus conclut pour sa part que les sombres moments de l'histoire semblent se répéter :

L'histoire renouvelle donc inéluctablement sa mémoire, comme s'il existait une solidarité entre les grands hommes de notre histoire, même si cette solidarité conduit invariablement à une commune et

² Je me réfère ici à la classification proposée par Jules-Rosette (1998). Elle suggère que Paul Dakeyo fait partie de la génération des écrivains qui contestent la Négritude et proposent une vision plus révolutionnaire.

macabre identité de destins : la trahison du Pont Rouge, la trahison de Charlemagne Péralte et la trahison de l'espoir porté par Aristide. (Métellus, 2004 : 181-182).

Mongo Beti et Odile Tobner, dans le *Dictionnaire de la négritude*, font remarquer que le duvaliérisme a alimenté la thèse d'une malédiction de la négritude : « Il y a matière à trouble sur la personnalité de François Duvalier, au point qu'on a parlé à son propos de malédiction de la négritude, comme si pouvoir noir et noires extravagances étaient synonymes, par quelque fatalité » (Mongo Beti et Tobner, 1989 : 97). La trajectoire d'Haïti de la première nation noire libre des temps modernes à l'une des nations les plus pauvres de la planète illustre en soi l'accumulation des désastres enregistrés entre 1806, année de l'assassinat de Dessalines, et 1960, année au cours de laquelle se déroule *L'année Dessalines* :

À nous de tirer les leçons de bientôt cinq siècles d'esclavage, car le peuple a été asservi de nouveau par les Haïtiens eux-mêmes dès 1806, c'est-à-dire immédiatement après la mort de Dessalines. Et depuis, Haïti n'a connu que de nouvelles promotions d'affranchis, c'est-à-dire de soi-disant chefs d'État constamment tenus en laisse par les maîtres de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Nous arrivons à ce douloureux constat : un pays qui a conquis au grand jour son indépendance, face au monde entier, s'essouffle à la recherche d'un peu d'aisance, mène péniblement des parodies de campagne électorale grâce à l'argent des nations qui l'avaient colonisé. (Métellus, 1986 : 162).

Les destinées postcoloniales sont une résultante de la fatalité historique, ce qui n'implique pas une impossibilité définitive de s'en sortir, mais plutôt une reconnaissance de cette réalité et une incorporation de cette conscience dans la formulation du vécu. La rencontre mortelle entre les peuples noirs et l'Occident chrétien est une fatalité historique : l'esclavage invente une diaspora noire sur les rives américaines. La colonisation invente des Afriques dociles, coloniales ou néocoloniales. La violente rencontre avec l'Occident chrétien fonctionne comme un élément du déterminisme et de la prédestination. Elle investit tous les secteurs de l'action, de la pratique empirique, du faire immédiat, anecdotique et quotidien, de la pensée (faire conceptuel), de l'imagination et devient une présence majeure dans la détermination des horizons collectifs du prospectif, du rêve et de l'évasion. La saturation de l'existence par le facteur historique conduit à une remise en cause des mythologies et de l'avenir sous la supervision du facteur historique d'origine extérieure.

La fatalité historique connote, par la résonance déterministe du mot *fatalité*, une série d'actions négatives qui interviennent dans la vie (historique) d'une communauté sans lui donner la possibilité réelle de participer (par une résistance organisée, par une collaboration programmée) ou d'influencer les mutations dont elle est le lieu. La communauté qui expérimente l'assaut d'une histoire prenant la forme des puissances mythiques de la destinée vit le mouvement historique de manière désespérée. Elle peut se lamenter, se résigner, résister, collaborer ou tout simplement se laisser aller : elle ne peut avoir la maîtrise (théorique ou pratique) de sa réaction au contact qui l'assiège et la déstructure. La réaction n'étant pas programmée, le processus de négociation entre les puissances du désordre (Glissant) de la fatalité historique et la communauté assiégée se fera suivant les instincts et les réflexes de survie individuels ou collectifs. Ces derniers se déclenchent et cherchent à conserver la communauté en état de survie. Une réaction par réflexe ne tient cependant pas compte de la nature historique (particulière) de la fatalité. La réaction, après le « désespoir » dévastateur de la bataille instinctive pour la survie, passe au stade de l'adaptation. L'adaptation décrit ici toutes les actions et entreprises qui recherchent, à partir d'une compréhension intuitive de l'assaut, à rétablir la routine de l'existence. Elle dépasse le réflexe défensif initial en ce sens qu'elle a eu le temps de comprendre les forces de la fatalité historique. L'adaptation est précaire parce qu'elle laisse aux assiégés la conscience coupable de la résignation, de l'impuissance ou de l'acceptation servile du nouvel ordre en gestation dans le projet destructeur de l'assiégeant. L'adaptation, vécue comme impuissance, est toutefois un stade d'intenses négociations. Vécue comme marque de servilité, elle engendra des résistances passives, contournées, latentes ou épisodiques et spectaculaires. Haïti, me semble-t-il, vit une situation d'adaptation, autrement dit de transition, entre le statut d'esclave qui était le lot de l'écrasante majorité de sa population en 1804 et le statut d'une nation dont la revendication de liberté fut et demeure contrariée par les anciennes puissances esclavagistes. Si la gouvernance peut être définie comme « the system by which an enlarged and abstracted community could continue to imagine and demand control of its destiny³ » (Bamyeh, 2000 : 41), il serait raisonnable de conclure que le peuple haïtien a été dépossédé de la responsabilité d'imaginer et de maîtriser le cours de son histoire. La trajectoire d'Haïti, de la triomphante guerre d'indépendance contre les troupes françaises à la déportation du président Jean-Bertrand

³ [le système qui permet à une collectivité donnée et à la dérive de continuer à imaginer et à revendiquer la maîtrise de son destin]

Aristide, est une contestation radicale de la fatalité historique. La logique du bateau négrier fut défaite dans l'intention de libération radicale que fut la révolution haïtienne, logique contestée dans le refus de la France, des États-Unis et d'autres puissances du moment de reconnaître la république née de la triomphante révolution des esclaves. La logique du bateau négrier fut rétablie dans l'imposition d'une dette d'affranchissement à la jeune république par une escadre militaire française, acte inaugural d'une nouvelle mise en servitude qui devait se poursuivre par les multiples occupations, modalité privilégiée de la mise en relation entre Haïti et les puissances du tout-monde. Au cours des prochaines lignes, nous allons explorer les multiples manifestations de la logique du bateau négrier en nous appuyant essentiellement sur les écrits de Jean Métellus et de Mongo Beti. Le rapport écrit par un comité d'« experts » français mandaté par le ministère français des relations extérieures sur la situation des relations franco-haïtiennes⁴ interpellera aussi notre analyse dont les plus importants points sont les suivants : la dette d'affranchissement imposée par la France comme réaffirmation de la logique du bateau négrier, l'illusoire confrontation entre le Larousse et le dollar, entre le pragmatisme matérialiste des États-Unis et l'idéalisme civilisationnel français que nous considérons comme une distraction hégémonique, le paradigme haïtien et l'Afrique francophone que nous explorerons à travers la déportation du président Aristide à bord d'un avion négrier, écho moderne du bateau négrier.

La dette imposée et la logique du bateau négrier

Le 29 novembre 1803, l'armée indigène entre au Cap. Dessalines, Christophe et Devaux, les trois plus anciens divisionnaires, promulguent l'acte d'indépendance au quartier général du Fort-Dauphin. Le drapeau haïtien est créé et le 1^{er} janvier 1804, Dessalines proclame l'indépendance sur la place d'armes des Gonaïves. Le 17 octobre 1806, Dessalines est assassiné, Christophe et Pétion ne réussissent pas à s'entendre sur les modalités de répartition des pouvoirs entre le Sénat et l'exécutif : c'est la scission de la république. En 1825, l'indépendance d'Haïti est enfin reconnue par la France en vertu d'une ordonnance de Charles X stipulant une indemnité de 150 millions de francs à payer par Haïti. Haïti était donc intégré dans le commerce international sous les conditions des anciens esclavagistes qui ne lui reconnaissaient aucune prérogative

⁴ Toute mention du « Rapport » dans les prochaines lignes renvoie à ce rapport.

généralement attachée à la souveraineté politique. Métellus considère cet acte d'humiliation comme l'inauguration du néocolonialisme qui remet Haïti dans les fers d'une nouvelle servitude :

Aucun être humain ne peut rester indifférent face à un pareil affront. Les Haïtiens de toutes les générations éprouveront toujours un sentiment d'indignation, de révolte et de scandale devant le comportement néocolonial de la France. L'ancienne métropole ne se contenta pas seulement en effet d'imposer une indemnité en menaçant le jeune État de sa puissance de flotte de guerre, elle fit encore obligation à Haïti de réduire de moitié les droits de douane en sa faveur, ce qui représentait une deuxième indemnisation (Métellus, 1987 : 34).

L'indemnisation était une négation de l'esprit de la révolution haïtienne, mais allait organiser l'entrée d'Haïti dans le système financier international par le biais de la dette. Haïti s'était en fait endetté auprès des banques françaises pour payer l'indemnité imposée. L'indemnité allait aussi avoir des répercussions sur la nature de l'État haïtien : pour financer les services de la dette, l'État allait augmenter les taxes qui frappaient de manière disproportionnée les paysans, le café représentant de 60 % à 90 % des recettes de l'État dans les années 1800⁵ (Trouillot, 1995 : 124). Dans *Jacmel au crépuscule*, Métellus fait remarquer : « Le problème qui se pose au gouvernement ces jours-ci c'est la chute de la production du café. Aucun gouvernement ne résiste à deux chutes de production du café. » (Métellus, 1981 : 177). Mais comme l'indique Trouillot, l'État prédateur, tout en extrayant ses revenus des paysans, ne donne à ces derniers aucune voie pour participer à la gestion de l'État qui rame contre les intérêts de la nation qu'elle prétend représenter (Trouillot, 1995 : 126). Ainsi, on pourrait dire que la dette imposée par la France a davantage contribué à créer les conditions pour une exclusion de la paysannerie haïtienne de la gestion du pays. La dette, en rétablissant la logique du bateau négrier, a maintenu la bourgeoisie mulâtre et la bureaucratie-parasite dans le rôle d'affranchis, leur donnant délégation de pouvoir pour surveiller la mise en acte du nouveau pacte esclavagiste. Comme le remarque justement Métellus (1981 : 90), après l'assassinat Dessalines, « le rêve de justice, d'indépendance et de liberté qu'il incarnait est suivi par un retour de pratiques serviles, les dirigeants haïtiens successifs ne formant plus que de nouvelles promotions d'affranchis ». La

⁵ Le café et les autres matières premières auront le même destin dans les pays africains : l'État imposera aux paysans une taxe jamais reconnue comme telle, mais une imposition qui réduisait leurs revenus par le biais des caisses dites de stabilisation, caisses qui servaient en fait à financer des bureaucraties *compradores* et qui n'ont jamais contribué à stabiliser le prix payé au producteur.

paysannerie a littéralement retrouvé le statut des esclaves d'un autre âge⁶. Le paradigme haïtien, de l'esclavage à l'émergence de la régence néocoloniale cristallisée dans le compromis sur l'indemnisation et l'État endetté, dépendant et prédateur, est fondamental dans l'analyse de la situation postcoloniale. Avec le poids de cette dette coloniale imposée par la France, Haïti inaugure ainsi sa longue marche vers la faillite, accentuée par le problème de couleur hérité de l'esclavage, les malversations financières, l'incurie administrative, l'égoïsme foncier, l'instabilité politique (quatre présidents du 4 mai 1913 au 27 juillet 1915, donc deux par année), l'analphabétisme généralisé. La reconnaissance d'Haïti par les États-Unis d'Amérique en 1862 sera suivie de l'occupation américaine qui représente toujours, selon Métellus, un « acte de banditisme international au moins aussi odieux que celui que commirent les conquistadores espagnols de 1492 à 1503 » (*ibid.* : 43). Au cours de leur occupation (1915-1934), les Américains allaient inciter le gouvernement haïtien « à voter un nouvel emprunt pour racheter la dette française et s'acquitter des dettes intérieures » (Gousse, 1988 : 44). Le protocole de ce nouvel emprunt imposé fut signé le 3 octobre 1919. Il s'inscrit cependant dans le paradigme de la gestion de la postindépendance fondé par l'exemple haïtien. Les deux actes consacrent, à divers niveaux, un déni d'existence de la nation haïtienne : « La République a existé, mais elle n'existe plus. » (Métellus, 1989 : 12). L'annexion économique d'Haïti par les États-Unis créera, en partie tout au moins, les conditions de perpétuation du duvaliérisme (1957-1986). La fin du régime Duvalier est cependant loin d'ouvrir une ère de stabilité et de prospérité pour le peuple haïtien.

La France a initié, codifié et pratiqué la traite négrière et l'esclavage pendant des siècles : la France fut une grande puissance parce qu'elle transbordait et asservissait les Noirs et plus tard parce qu'elle colonisait. La traite, l'esclavage et la colonisation sont un principe de la stratégie internationale de la France. Le statut d'esclave était, comme le montre le *Code noir*, déterminé par l'appartenance raciale. Quelques siècles plus tard, les auteurs du rapport justifient le rejet de la thèse des réparations par le fait que le « statut constitutionnel de la citoyenneté, en France, est incompatible avec l'introduction d'une catégorisation raciale de ce genre » (Rapport : 87). Dans la

⁶ Le rétablissement de la corvée, mutation de la pratique de l'esclavage après la dette imposée, peut être considérée comme l'ancêtre du *Code de l'indigénat* auquel la France soumettra les colonisés. Pendant l'occupation américaine, la corvée fut de nouveau instituée.

même perspective, l'argumentaire du comité contre la dette extorquée invoque le droit qui serait du côté de la France, brandit l'aide que la France a accordée à Haïti (la générosité de la France compensant la forfaiture militaro-financière de la dette imposée), convoque au secours d'une position moralement intenable René Depestre qui rejette Aristide dans l'enfer du non-civilisé. La dette serait-elle donc un acte librement choisi par le gouvernement haïtien? On semble le croire, puisqu'en plus de vouloir faire accréditer la thèse d'une initiative haïtienne de la dette, les auteurs du rapport relativisent la menace d'une invasion militaire qui poussa le président Boyer à accepter le diktat de l'escadre de Charles X (*ibid.* : 90-91). Continuant dans la même perspective, ils attribuent l'origine de l'idée d'une « indemnisation des colons français massacrés (15 000) ou en fuite (15 000) » (*ibid.* : 14) aux présidents haïtiens Boyer et Pétion avant de réduire la demande de remboursement à une cause qui est non celle d'un peuple spolié et humilié, mais exclusivement celle du président Aristide. La thèse d'une origine haïtienne de l'impôt d'affranchissement imposé par des forces armées françaises démontre que plus de deux siècles après la victoire des esclaves, la France peine à réconcilier sa violente histoire avec sa rhétorique humaniste. Les commissions ne sont proposées que quand on connaît à l'avance les conclusions de leurs enquêtes. Le comité dit indépendant n'a été mis en place que pour confirmer la logique du bateau négrier, logique qui allait prendre une tournure vertigineuse avec l'introduction de l'avion négrier qui allait déporter le « mauvais nègre » Aristide sur le sol africain. Les mandataires du ministère français des Affaires étrangères suggèrent que la requête haïtienne sur la dette imposée n'a pas de fondement juridique parce que l'autodétermination des peuples n'existait pas en 1838⁷. La colonisation des peuples et leur mise en esclavage avaient effectivement un fondement juridique dans le droit français et dans le droit international. La monétarisation de la reconnaissance internationale d'Haïti peut apparaître comme un acte en conformité avec cette logique qui garantissait le droit du négrier et ravalait l'esclave au chapitre des biens meubles, comme le stipule le *Code noir*. Haïti, la république esclave, a été affranchi par la France négrière et esclavagiste, les interventions de la France en Haïti s'inscrivent « dans une logique de solidarité et non de

⁷ « La Grande-Bretagne, en dépit des protestations de certains membres du Cabinet invoquant "l'honneur national", a reconnu avoir commis des dommages au commerce maritime des États-Unis durant la guerre de Sécession et a accepté de verser à titre de compensation une indemnité au gouvernement américain. Tout cela parce que les croiseurs sudistes ont été construits dans les chantiers anglais » (Dumornay, 1995 : 58). La France avait reconnu l'indépendance des États-Unis au dix-huitième siècle. Trois siècles plus tard, les Français justifient l'extorsion imposée à Haïti par le juridisme.

remboursement » (*ibid.* : 15). Le paternalisme, de l'âge des négriers à celui de la mondialisation, dédaigne toute méthodologie contractuelle qui pourrait assurer des droits quelconques aux anciens esclaves.

Le rapport du comité dit indépendant de réflexion et de propositions sur les relations franco-haïtiennes s'ouvre par un avertissement qui se lit comme suit :

ce rapport concerne le devenir des relations franco-haïtiennes dans leur ensemble. Il ne relève pas d'un geste partisan. C'est un acte d'amitié envers tout un peuple, y compris envers ceux qui n'ont pas voix au chapitre. Aucun côté en Haïti, opposition ou pouvoir, ne saurait s'en prévaloir, ni s'en offusquer.

Le rapport ne relèverait pas d'un « geste partisan ». Il convient de reconnaître que dans le domaine colonial, esclavagiste, impérial ou postimpérial, la France esquivait toujours des gestes non partisans. Le *Code noir*, fruit de la monarchie, trouve validation aux yeux de l'empereur. La république, dans sa croisade pour les droits de l'homme, a longtemps oublié que les esclaves avaient droit à leur part d'humanité. La colonisation fut l'œuvre de la monarchie, de la république de gauche ou de droite, de François Mitterrand dont la seule négociation avec les Algériens était la guerre, des communistes qui bénissaient le contingent par leur républicaine abstention, du maréchal Pétain ou encore de Charles de Gaulle. Le geste partisan est un virus qui n'a pas pu défaire les murailles de la politique esclavagiste, coloniale ou néocoloniale de l'éternelle France. Le rapport est donc non partisan en ce sens qu'il ne sort pas de la logique du bateau négrier qui a toujours été au principe de la relation entre Haïti et la France, entre la France et ses colonies anciennes ou actuelles⁸. L'avertissement réitère le propos contenu dans le rapport. Il trahit les craintes des auteurs de voir ce rapport qui transcende la conjoncture politique haïtienne devenir non pas le document de l'avenir qu'il prétend être, mais une occasion supplémentaire de confrontations politiques dans ce pays dont on nous dit être encore au stade du « pré-politique ». L'avertissement est un aveu de ce que le rapport ressasse tout au long de la centaine de pages : l'opposition est porteuse du rêve démocratique, le président Aristide est complètement disqualifié. L'avertissement est un aveu de l'orientation

⁸ Stephen Smith (1998) fait remarquer que la politique africaine de la France est une et indivisible, non pas celle d'un gouvernement de gauche ou de droite, mais une politique qui est au-dessus ou au-dessous de tout clivage partisan.

politique de ce rapport commandité dans la seule intention de justifier une autre intervention franco-américaine contre les masses haïtiennes.

Le rapport, qui réfute tout positionnement partisan, se positionne radicalement contre le président Aristide, qui semble avoir remis en cause la logique du bateau négrier en revendiquant le rapatriement des fonds injustement extorqués à Haïti par la France sous le couvert d'une dette imposée. L'arrêt de mort contre le régime du président Aristide semble se lire en filigrane dans le passage suivant :

L'échouage des espérances messianiques placées dans le « petit prêtre des bidonvilles » a jeté le discrédit sur le *raccourci populiste* [souligné dans le texte], en dissipant le mirage d'une solution rapide apportée à des problèmes de longue durée par la grâce rédemptrice d'un Messie. Il est devenu clair pour la plupart, le point d'interrogation des bidonvilles mis à part, que le court-circuitage expéditif des médiations civiles et institutionnelles par une personnalité charismatique, fût-il mené au nom des humiliés et offensés, est la négation de tout contrat social. (Rapport : 25).

La condamnation sans appel du régime du président Aristide repose sur une disqualification de ce que le texte traite avec dédain de « point d'interrogation des bidonvilles » comme interlocuteur devant être pris en compte dans la résolution de l'équation haïtienne. Le mépris du gouvernement d'Aristide engendre la prolifération des expressions du genre « tyranneau quelconque » (33), « lamentables dictatures » (35) ou « conception schizophrénique de la légalité » (54). Les auteurs du rapport, ignorant le droit des masses des bidonvilles à se faire entendre, ne font rien d'autre que de choisir le camp de la bourgeoisie et des classes moyennes contre celui du peuple. La France avait déjà, comme le reconnaît au demeurant le rapport, choisi le camp des mulâtres contre celui de la paysannerie. Mildred Aristide, épouse du président déporté, critiquait cette disqualification des pauvres comme acteur du jeu politique dans une entrevue avec Amy Goodman du groupe multimédia Democracy Now. Répondant aux questions de Goodman le 27 février 2004, pendant que la France réclamait le départ du président Aristide et que les bandes armées semaient la panique dans le nord du pays, Mildred Aristide commentait ainsi la politique du changement de régime par la force :

I think that the position being taken by the United States and other members of the international community, that see that as an option, is completely antithetical to democracy and to constitutional democracy. It's a great tragedy. This will be the achievement of a coup, one of

many in Haiti's hard and very sad history. We've had thirty-two coups. This will be the achievement of a coup. This will be the ability of a group, a small group, a relatively small group of convicted murderers, drug dealers. This will show their ability to the world that, in the face of elections, in the face of a vote of poor, black people, who voted for a president, and voted for a government, it will show their ability to override that democratic authority and be able to seize power in the nation. I think it is a truly sad day, not only for Haiti, but for the world⁹ (<http://www.democracynow.org/article.pl?sid=04/02/28/0133217&mode=thread&tid=20>).

Les « pauvres Noirs » auxquels fait allusion Mildred Aristide ont porté Aristide au pouvoir. Les « pauvres Noirs » sont les descendants des anciens esclaves et constituent ceux qu'en Haïti, on désigne par l'expression « pays en dehors », classe qui, depuis les jours de l'esclavage, a toujours été exploitée et privée de toute voix. Edwidge Danticat, dans sa tournée à travers la campagne haïtienne, fait la rencontre d'Ovid, personnage qui incarne la douloureuse condition du paysan haïtien exploité et abandonné à son sort par les dirigeants politiques :

People like Ovid, rural people, who make up the majority of the country's population are still part of what is called the outside country, the *peyi andeyò*. They are often subsistence farmers working small plots of land, which might belong to them, as in Ovid's case, or might belong to big landowners, to whom they owe a large share of what they produce. [...] People like Ovid are mocked in comic television or theater programs, which poke fun at their lack of comfort or familiarity with urban settings, or they are revered in folkloric dances when people dress up in what was once their daily garb of bright blue denim dresses or pants and red scarves or madrasses. Still, they are like the Maroons in their own country, excluded from any national decision-making process, remaining symbols more than anything else of bread basket of a country that increasingly looks for its bread abroad, valuing imported foods above those produce at home¹⁰. (Danticat, 2002 : 48-49).

⁹ [Je pense que le point de vue des États-Unis d'Amérique et des autres membres de la communauté internationale qui considèrent cela comme une option est contraire aux principes de la démocratie constitutionnelle. C'est tragique. Il s'agira d'entériner un coup d'État, un de trop dans la très pénible et triste histoire d'Haïti. Haïti a connu trente-deux coups d'État. Si ce groupuscule de meurtriers et de trafiquants de drogue venait à réussir, ce serait un défi à la communauté internationale. Leur victoire signifierait que le vote de pauvres Noirs qui ont élu un président peut être foulé aux pieds. Je crois que c'est un jour sombre non seulement pour Haïti, mais aussi pour le monde entier.]

¹⁰ [Les paysans comme Ovid, qui forment la majorité de la population du pays, tombent dans la catégorie de ce qu'on appelle *peyi andeyò*. Ils pratiquent souvent l'agriculture de subsistance, travaillant sur de petites parcelles de terre dont ils sont propriétaires, comme c'est le cas pour Ovid, ou qui appartiennent à de grands propriétaires terriens à qui ils doivent rétrocéder une bonne part de leur production. [...] Les gens comme Ovid sont la risée au théâtre ou dans les émissions comiques à la télévision, où on se moque de leur condition ou de leurs difficultés en milieu

Robert Fatton, dans *Haiti's Predatory Republic, the Unending Transition to Democracy*, soutient qu'après la chute du duvaliérisme, l'arrivée au pouvoir de la famille Lavalas (le mouvement politique d'Aristide) en 1991 s'explique en partie par un conflit de classes. L'écrasante majorité des pauvres ne peut compter que sur le pouvoir du nombre, tandis que les classes dominantes monopolisent les ressources matérielles et s'appuient sur l'armée, leur garde prétorienne. Le coup d'État militaire de 1991 reposait sur la peur des classes dominantes qui croyaient qu'Aristide représentait une menace pour leurs intérêts commerciaux (Fatton, 2002 : 197). Après les élections législatives contestées de 1997, la coalition des opposants à Aristide, réunis autour de la Convergence démocratique, a adopté ce qu'ils ont nommé l'option zéro, une position extrémiste qui rejetait toute négociation et demandait ni plus ni moins la démission du gouvernement, du président et la mise sur pied d'une autorité de transition. Le rapport se range du côté de l'opposition au président Aristide, opposition financée en partie par les conservateurs américains. Cette opposition, qui a pratiqué « l'option zéro » depuis le retour d'Aristide au pouvoir, a vu son rêve d'évincer le président Aristide enfin réalisé grâce au soutien des bandes armées. Le rapport français évoque, en janvier 2004, la question d'une force de police qui devrait « répondre à l'appel d'un futur gouvernement de transition confronté à de graves désordres » (Rapport : 55). Cette recommandation n'est pas prophétique comme on peut le penser : elle est d'ordre programmatique puisque la France travaillait déjà, de concert avec les États-Unis, au renversement du gouvernement Aristide. La collaboration entre les États-Unis et la France dans le renversement du président Aristide réaffirme la suprématie des anciennes puissances esclavagistes et invite à une remise en cause de la prétendue confrontation entre le Larousse et le dollar dans l'imaginaire haïtien.

Haïti entre le Larousse et le dollar

Le bovarysme littéraire peut se lire non seulement comme indice de la francisation de l'élite intellectuelle, mais aussi comme

urbain. On célèbre les individus comme Ovid dans les danses folkloriques lorsque l'on s'habille en costumes d'époque, robes ou pantalons jeans, et que l'on porte des écharpes rouges ou des robes de madras. Les gens comme Ovid sont comme des marrons dans leur propre pays, exclus de tout processus national de décision et demeurent de simples paniers de la ménagère dans un pays qui se tourne de plus en plus vers l'étranger pour son pain quotidien, accordant plus de crédit aux produits importés au détriment des produits locaux.]

manifestation du rayonnement de la France. Le bovarysme littéraire haïtien dessine les contours de ce qui sera systématisé, après les indépendances africaines, en francophonie. Mais le bovarysme littéraire, à lui tout seul, ne détermine pas la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti par la France. À cela existent au moins deux raisons : 1) la décolonisation d'Haïti est le résultat d'une victoire militaire sur les troupes françaises, donc la France ne s'empresse pas de reconnaître sa propre défaite militaire; 2) le rayonnement culturel et intellectuel de la France en Haïti est vécu par la France moins comme un hommage à la culture française que comme une dette contractée par Haïti. La culture française est un don de la France si généreuse à Haïti. Haïti serait, si cette hypothèse était acceptée, redevable à la France. Haïti devrait donc être reconnaissant à la France de l'avoir colonisé et « civilisé ». Cette hypothèse sera vérifiée pendant les deux guerres mondiales quand George Clémenceau suggère, en 1917, devant le Sénat français, que le don de civilisation mérite une rétribution sous forme d'impôt de sang :

Nous avons perdu trois millions d'hommes et nous sommes obligés à l'heure qu'il est, pour des batailles qui se préparent et produiront des hécatombes de bons Français, de demander l'aide de nos colonies. Les Noirs, nous allons leur apporter la civilisation, il faut qu'ils paient pour cela. J'aime mieux faire tuer deux Noirs qu'un seul Français, bien que je respecte infiniment ces braves Noirs, parce que je trouve qu'on a fait assez tuer de Français et qu'il faut en sacrifier le moins possible. (Cité par Lacouture et Chagnollaude, 1993 : 150-151).

La langue française, instrument privilégié de ce nationalisme qui se pose à travers la rhétorique universaliste, est présentée comme un facteur d'universalité. Comment concilier ce paradoxe entre le renfermement nationaliste et la « fameuse universalité porteuse d'humanisme »? (Glissant, 1990 : 128). Comme le remarque Glissant, « Il s'agit d'une culture qui a projeté sur le monde (visant à le dominer), il s'agit d'une langue qu'on a donné pour universelle (visant à légitimer la tentative de domination). Les deux intentions, non dénuées d'une part notoire de générosités, ont culminé dans la pensée d'un Empire » (*ibid.* : 40). L'effondrement des certitudes idéologiques a reconfiguré, de manière souvent chaotique, la géopolitique de la domination consolidée par la guerre froide. L'espace francophone, qui revendique l'exception culturelle, a-t-il vocation de contribuer de manière créative à l'irruption de la « matérialité dense de la présence des peuples » (*ibid.* : 125) qui sont à l'œuvre dans la mondialisation, modalité de la mise en relation qui contesterait, de par sa nature imprévisible et

chaotique, toute sublimation d'un « modèle transparent, universellement fondé ou incarnable » (*ibid.* : 93)? La plantation esclavagiste est un univers autarcique. La fermeture de la langue-plantation sous le protectorat de la pulsion assimilationniste et du Fachoda permanent qui hante la colonisation française maintient l'imaginaire colonisé dans les frontières balisées par les ordonnanciers de la colonisation intellectuelle. Pourtant, tout comme l'autarcie de la plantation est fatalement contrariée par la nécessité d'un commerce avec le monde extérieur, l'ouverture des esprits colonisés dans l'univers des écritures risque une déconstruction maximale de la langue-plantation :

La Plantation, écrit Glissant, est un des ventres du monde, non pas le seul, un parmi tant d'autres, mais qui présente l'avantage qu'on peut le scruter avec le plus de précision possible. Ainsi, la limite qui était sa faiblesse structurelle, devient pour nous un avantage. Et pour finir, son enfermement a été vaincu. Le lieu était clos, mais la parole qui en est dérivée reste ouverte (*ibid.* : 89).

Le pré carré francophone, concédé à la France dans la division du monde en zones d'influence par l'État bancaire occidental, aura été pendant longtemps une plantation régie par les stratèges du ministère de la Coopération.

Le premier ministre français Lionel Jospin, s'adressant à une association de professeurs de français se réunissant à Paris il y a quelques années, a déclaré en substance que la langue française était passée du statut d'une langue de pouvoir à celle d'une langue de résistance. Le français comme langue de pouvoir renvoie au nomadisme conquérant des aventures impériales et coloniales entreprises sous le couvert de la mission civilisatrice qui était censée diffuser les lumières universelles contenues dans la culture française. Pour Glissant, la configuration de l'Empire engendre trois mouvements : le premier mouvement mène du centre vers la périphérie. Le deuxième va des périphéries vers le centre : nés dans l'ailleurs, les poètes contestent leur situation périphérique ou exotique et rêvent de la source de leur imaginaire, la métropole sublimée. Le troisième mouvement consiste en l'abolition de la trajectoire : « la parole du poète mène de la périphérie à la périphérie, [...] abolit la notion même de centre et de périphérie. » (*ibid.* : 41). Kateb Yacine, Cheik Anta Diop, Léon Gontran Damas, Aimé Césaire rythment ce mouvement qui rend caduque la tentation de pouvoir cristallisée dans la langue française en y faisant naître de nouvelles expressions

porteuses de la demande urgente d'humanité de leurs peuples. La langue française fut la plantation de l'imaginaire pour les peuples envahis et soumis par une sublimation imposée de la langue-civilisation. Peut-on prendre le risque de suivre l'exemple de Glissant et dire que la langue-plantation est un des « lieux focaux où se sont élaborés quelques-uns des modes actuels de la Relation »? Autrement dit de la mondialisation? Peut-on imaginer le scénario d'une langue-plantation qui, malgré les altérations et autres mutilations des voix soumises à son « régentement », aurait créé les conditions d'émergence de la parole en situation de dépendance? Un tel scénario permettrait de rendre compte de la trajectoire que Jospin dessine pour la langue française. La langue française serait devenue un vecteur de résistance à l'issue de la bataille qui l'a toujours opposée à cette ennemie héréditaire d'outre-Manche, l'Anglaise, désormais ancrée dans les « parages de la domination concrète et sans fards » de la terrible puissance américaine (*ibid.* : 125). La langue française porterait désormais, dans sa résistance qui transite par des exceptions culturelles, l'espoir de toutes les langues qui ne sont pas portées par des densités économiques multinationales tant « il est vrai que se maintient pour tous la menace de l'égalisation par l'anglo-américain » (*ibid.* : 126). Face à la toute-puissance égalisatrice de l'Anglo-Américain, on assisterait à une résurrection du complexe de Fachoda, cette fois dans une conjoncture de mondialisation et dans l'intention de préserver la « symphonie des langues qui serait (toujours) plus belle à vivre que le monolinguisme universel » (*ibid.*). La langue-plantation est porteuse de la logique du bateau négrier qui, dans son monologue dévastateur avec les peuples ravagés, entre souvent en confrontation larvée ou ouverte avec d'autres monologues conquérants. Le syndrome de Fachoda, autrement dit la confrontation entre les puissances coloniales en terres violemment soumises, vient de là. La langue-plantation participe du dispositif mis en place par ce que Glissant nomme le « nomadisme de conquête », la pulsion de domination qui engendre l'empire esclavagiste ou colonial, la pulsion de domination qui est un principe du *Code noir* ou du *Code de l'indigénat*. La langue-plantation deviendrait, si possible, une langue de résistance si elle réussissait à dépasser le monologue dévastateur qui l'attache à l'histoire esclavagiste ou coloniale pour initier une autre mise en relation avec la polyphonie du monde. La proposition généreuse de Jospin selon laquelle le français serait revenu de sa logique du pouvoir pour devenir

un lieu de résistance semble être mise en échec par les mandataires de la France en Haïti.

Le rapport sur les relations franco-haïtiennes trahit une obsession de la France : la peur de la toute-puissance du dollar américain. Haïti acquiert ainsi une importance parce qu'il contribua, par son vote en 1945, à faire du français une des langues du système des Nations Unies. La République d'Haïti garde la même importance dans la stratégie du rayonnement de la France parce que, à l'heure des exceptions culturelles, elle porte le flambeau de la francophonie dans une Amérique dominée par l'espagnol et l'anglais (Rapport : 46-47). Le rapport fait d'autres recommandations qui vont dans le sens d'une consolidation des anciennes positions impériales. Ainsi, les départements français d'Amérique, derniers vestiges d'un empire colonial, sont pressentis comme « *le porte-avion pacifique* [souligné dans le texte] de la solidarité française et européenne » (*ibid.* : 66). Après les escadres envoyées par Napoléon pour rétablir l'esclavage en Guadeloupe et en Haïti en 1802, il est peut-être temps pour la France de proposer une conquête qui emprunterait des modalités pacifiques; il est peut-être temps d'accélérer le mouvement des troupes en passant des bateaux à vapeur de l'époque au porte-avion. Ainsi, le bateau négrier s'est mué en porte-avion : la domination s'est modernisée. La Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, contrairement à Haïti, n'ont pas remis en cause de manière victorieuse l'ordre esclavagiste, qui, devenu caduc, a dû être aboli et remplacé par d'autres formes de domination qui assuraient toujours au « Grand Blanc de Paris » sa suprématie sur les anciens descendants d'esclaves. La départementalisation, après avoir conquis les derniers mornes (Kemedjio, 1999 : 143-160), est en passe de devenir la tête de pont d'une logistique de conquête de la citadelle du marronnage qu'est Haïti. Notre suspicion sur la permanence de la langue-plantation est renforcée par la proposition de la création à Port-au-Prince d'une mission diplomatique conjointe à la France et à l'Allemagne qui aurait pour pendant naturel une mission conjointe à Windhoek, en Namibie. Les auteurs du rapport situent de tels actes dans le cadre d'une consolidation des relations franco-allemandes, voire de l'Union européenne. La mémoire historique nous impose cependant de lire dans cette démonstration d'unité un renversement de l'esprit de confrontation qui avait failli tourner à la guerre ouverte entre la France et l'Angleterre à Fachoda. Haïti serait ainsi une occasion de défaire le syndrome de Fachoda, de consolider l'Union européenne en ayant recours à la cartographie colonialiste. Après l'incident de Fachoda,

la Grande-Bretagne, puissance commerciale et politique de premier plan dans le monde au début du vingtième siècle, signe une « entente cordiale » avec la France dans l'intention de contrer la montée de l'Allemagne. L'entente cordiale donne à la France les droits sur le Maroc et à la Grande-Bretagne les droits de regard sur l'Égypte. En 1908, l'entente cordiale se concrétise dans l'exposition franco-britannique de Londres à laquelle ne devaient être invités que les deux puissances coloniales et leurs colonies (Mallon, 2000 : 1). Vers la fin des années 1990, la visite conjointe des ministres français et britannique des Relations extérieures en Afrique a été perçue comme une manifestation du nouvel esprit européen et comme une tentative symbolique qui visait à enterrer l'esprit de Fachoda. On a cru y voir la fin du compartimentage des anciennes colonies selon les frontières linguistiques héritées de la colonisation et consolidées par la distribution géopolitique de la guerre froide. Or la reconfiguration anticipée s'avère être un leurre : l'Angleterre est la puissance déléguée par l'Occident quand il s'agit de Freetown ou du Zimbabwe, alors que tout le monde regarde du côté de Paris depuis le déclenchement de la crise ivoirienne.

L'attrait du culturel, dont l'horizon est français, sature l'univers de l'aristocratie politique et économique de Port-au-Prince. Pendant l'occupation américaine, le culte du Larousse deviendra le lieu ambigu à partir duquel une résistance élitaine haïtienne s'organisera contre les missionnaires du dollar. Dans *L'année Dessalines* et dans la plupart des romans de Jean Métellus, l'unité monétaire de référence est le dollar. Les salaires sont d'abord présentés en dollars, avant d'être convertis en gourdes, indiquant non seulement l'alignement de la monnaie haïtienne sur le dollar, mais surtout la prééminence du dollar dans l'univers économique haïtien. L'annexion de l'économie au dollar a des conséquences dans le champ culturel puisque l'anglais devient la langue des transactions, au point où quelque ministre affairiste envisage de faire de l'anglais la langue officielle du pays « pour faciliter les échanges avec le grand voisin » (Métellus, 1986 : 14). L'antiaméricanisme se transformera donc en une défense de l'héritage culturel français en Haïti. L'antiaméricanisme du docteur Prassinez, propriétaire du journal *Le Courrier du patriote*, s'exprime par le détour de l'antiesclavagisme des écrivains français tels que Lamartine ou Victor Hugo. Une lettre de Hugo à Heurtelou fait allusion à l'esclavage dans le sud des États-Unis pendant que les lettres de Lamartine à ce même Heurtelou sont citées pour combattre la présence américaine (Métellus, 1989 : 231). La formule intellectuelle de la résistance à

l'occupation américaine comporte la référence à l'héroïsme de 1804, le patriotisme haïtien, la dépossession politique et économique, les brutalités des soldats américains, mais aussi à l'autorité morale des intellectuels français. Le raffinement culturel, source de pouvoir symbolique de la France, est implicitement opposé à l'hypertrophie matérialiste de l'approche américaine.

En réponse à un Américain prétendument cultivé qui ne comprend pas que le peuple haïtien possédant déjà une langue s'obstine à parler français, le père Burkel, prêtre français présenté comme un homme de bonne compagnie et lucide, ne comprend pas non plus que les « Américains s'obstinent à parler anglais puisque l'Amérique n'appartenait plus à l'Angleterre » (*ibid.* : 78). Ce qui nous intéresse ici est moins la confrontation entre le prêtre français et l'occupant américain que le commentaire des Cacos qui présentent le prêtre français comme un homme de bonne compagnie et lucide, très sensible à la présence étrangère. Résistants à l'occupation américaine, les Cacos prennent le parti du père Burkel, et donc aussi de la langue française, contre ce qu'ils considèrent comme la mainmise de l'Américain « soi-disant cultivé » sur Haïti. Ainsi, le père Burkel ne comprenait pas que les « Américains soi-disant civilisés puissent commettre froidement tant de crimes. » (*ibid.* : 196). Les Américains restent dans la logique du Larousse, c'est-à-dire de la légitimité culturelle quand ils justifient leur présence par l'ensauvagement de l'Europe transformée en champ de bataille : « on dirait qu'ils n'ont jamais enfanté ces grands penseurs dont nous parlent les livres et encyclopédies. Ils ressemblent à des brutes d'un autre âge (*ibid.* : 245). Un diplomate français de la place de Port-au-Prince suggère que « le gouvernement américain ferait bien de commencer par mieux choisir son personnel s'il veut passer pour un peuple civilisé » (*ibid.* : 180-181). La mystification civilisationnelle recouvre la forfaiture de la dépossession économique et politique d'Haïti par les États-Unis et la France. La fatalité historique est vécue en famines cycliques, en massacres, en paupérisation endémique par les pays qui furent au bout des baïonnettes des *conquistadores*. La conception de la francophonie comme marché des transactions symboliques et financières en fait le lieu où les deux éléments apparemment opposés de notre proposition (le Larousse et le dollar, l'idéalisme culturel français et le pragmatisme utilitaire américain) se résolvent : la monétisation de l'accès au Larousse contribue à le rapprocher du dollar.

La dette inaugurale de la décolonisation lève le masque de la civilisation derrière lequel s'est toujours abrité l'impérialisme français. La dette de la souveraineté que la France impose à Haïti transforme la mystifiante opposition entre la France et les États-Unis en distraction hégémonique qui détourne les peuples et les nations sous tutelle de l'urgence et des impératifs de leur autodétermination. Haïti fut la première nation francophone. Ce qui revient aussi à dire qu'elle fut la première victime de ce qu'on peut appeler le piège francophone, et peut-être aussi de la confrontation-mirage entre le Larousse et le dollar. Avant son atterrissage à Dakar, le président Clinton a en effet téléphoné au président Chirac (*Jeune Afrique*, 1998). Dakar : vieille colonie, pays de Senghor, est à sa manière l'un des berceaux de la francophonie. Le coup de fil avant d'entrer à Dakar me semble un retour de politesse : les États-Unis avaient patiemment attendu le feu vert de la France pour reconnaître Haïti. L'île de Gorée, antichambre du bateau négrier, résonne des gémissements des Africains asservis. L'île de Gorée fut longtemps une place forte de la France négrière. Le coup de fil de Clinton, président d'un pays qui n'a jamais présenté des excuses ou même des regrets protocolaires pour son passé esclavagiste, est une validation de la logique du bateau négrier. Le dollar et le Larousse ne parlent peut-être pas la même langue, mais celle-ci relève certainement du même registre hégémonique, et leurs victimes sont interchangeable quand elles ne sont pas identiques.

Le paradigme haïtien et le monde noir

Il n'y avait rien à dire. Où allaient-ils? Elle s'effondra sur le pont Santo Antonio, un glissement très doux, presque furtif, comme celui d'un animal qui a tenu jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Un animal ou un esclave. Parfois, à la fazenda, un homme, une femme s'écroulait ainsi, sans une plainte. [...] Un Noir avait été condamné à mort. Pour la plus grande paix des Blancs [...] Enfin, elle fut assez vaillante pour quitter l'hôpital. C'est alors que Père Joaquim et les religieuses l'informèrent. Compagne d'un féticeiro (sorcier) qui avait défrayé la chronique, elle était déclarée indésirable au Brésil et condamnée avec ses trois enfants à la déportation en Afrique. Le navire sur lequel elle prit place, l'Amizade, avait jeté l'ancre à la pointe de l'île das Cobras. On y embarquait, outre Romana, des Malés qui, une fois de plus, avaient fait couler le sang à Bahia et des familles noires qui étaient parvenues à acheter affranchissement et passeports. (Condé, 1996 : 213-214).

Extrait de *Ségou* de Maryse Condé, le passage ci-dessus raconte le destin d'une ancienne esclave yoruba transbordée au Brésil, violée par le maître blanc et déportée en Afrique après la condamnation à mort et l'exécution de son mari. Ayodélé est déportée en Afrique en compagnie des Malés, Africains asservis qui contestent la logique du bateau négrier par des actes de violente résistance. La déportation des Malés par le Portugal nous rappelle une autre déportation, cette fois orchestrée par l'Angleterre esclavagiste et colonialiste : « On se rappelle qu'un groupe de marrons de la Jamaïque, ceux de Trelawny Town, furent, à la fin du XVIII^e, déportés en Nouvelle-Écosse où beaucoup moururent en raison, entre autres, du climat. Les rescapés de cette triste aventure furent envoyés en Sierra Léone » (Cailler, 1988 : 78). Glissant, quant à lui, rappelle la logique qui a présidé à la fondation du Libéria :

Les Américains blancs auront cru au siècle dernier exorciser le problème noir par le financement du retour des Nègres en Afrique et par la création de l'État du Libéria. Étrange barbarie. Si même on s'estime heureux ou satisfait qu'une partie de la population noire des États-Unis ait par là échappé au sort terrible des esclaves ou des nouveaux affranchis, on ne peut méconnaître ce qu'une telle opération comporte de frustration, dans la mise en scène de la Relation. (Glissant, 1981 : 30).

Ayodélé est déportée en Afrique en compagnie des anciens esclaves qui ont réussi à acheter leur liberté, qui ont réussi à payer la dette qui les maintenait en esclavage, dette qu'ils n'avaient jamais contractée, dette qui pourtant les maintenait dans la servitude. La déportation des Malés qui refusent de reconnaître la dette qui asservit, le retour des affranchis qui ont payé la dette qui affranchit, la déportation de l'indésirable Ayodélé participent de la même logique, celle du bateau négrier. Le retour en Afrique est une décision qui est du ressort de la partie esclavagiste. Ayodélé, les Malés, les affranchis et les Noirs libres (affranchis des États-Unis) furent tous déportés par bateau : Jean-Bertrand Aristide, jugé indésirable dans l'ancienne colonie esclavagiste de Saint-Domingue, a inauguré, malgré lui, l'ère de l'avion négrier.

Jean-Bertrand Aristide a été le premier dirigeant haïtien à faire une visite officielle en Afrique; c'était lors de la prestation de serment de Nelson Mandela, premier président démocratiquement élu d'Afrique du Sud. Aristide était alors en exil à la suite du coup d'État des généraux. Le président Aristide, accueilli à l'aéroport par le

président sud-africain accompagné de son gouvernement, était aussi l'un des invités de Thabo Mbeki, dans son discours annuel au Parlement sud-africain le 11 février 2005. L'accueil réservé au président Aristide se situe dans le cadre de la solidarité envers l'Union africaine et la diaspora noire :

South Africa has had the privilege, in the past eight months, to host President Jean-Bertrand Aristide of Haiti and his family, fulfilling our responsibility to Africa and the African Diaspora. We are indeed very happy that President and Mrs. Aristide are with us in this House today. To contribute to efforts aimed at ensuring that the people of Haiti know peace and prosperity, we are working with the African Union, the Caribbean Community and the United Nations to normalise the situation in that country so that democratic elections can be held later in this year, as scheduled. In the next two months, we will take part in a Caribbean Diaspora Conference, which we hope will lead to a Global Conference in the near future¹¹. (Mbeki, 2005 : 16).

Thabo Mbeki a été le seul président à participer aux cérémonies commémorant le bicentenaire de la révolution haïtienne. Quelques mois après cette commémoration, Aristide allait être contraint de quitter Haïti dans des circonstances qui demeurent à ce jour non élucidées. Aristide aurait été informé, 45 minutes avant l'atterrissage, que la République centrafricaine était sa destination. Ce pays, alors suspendu de l'Union africaine, était dirigé par des militaires qui avaient renversé un gouvernement démocratiquement élu. L'Union africaine (UA) a condamné les circonstances du départ d'Aristide et a demandé une enquête internationale. Alpha Oumar Konaré, président de l'UA, a rendu visite au président Aristide qui allait repartir vers la Jamaïque avant de revenir en Afrique du Sud sur la demande de la Communauté des États caribéens et de l'UA. Le retour du président Aristide en Jamaïque me semblait être une protestation contre la logique du bateau/avion négrier qui avait présidé à sa déportation. Le digne traitement réservé au président Aristide vise à réhabiliter l'acte fondateur du paradigme haïtien. Les concertations entre la France et les États-Unis étouffent l'indépendance haïtienne comme l'acte exemplaire inaugurant le paradigme de la décolonisation. Haïti deviendrait, dans cette stratégie, l'exemple fondateur du paradigme

¹¹ [L'Afrique du Sud a eu le privilège, au cours des huit derniers mois, d'accueillir le président Aristide et sa famille, assumant ainsi ses responsabilités envers l'Afrique et sa diaspora. En effet, nous sommes très heureux que monsieur et madame Aristide soient des nôtres aujourd'hui dans cette auguste chambre. Afin de contribuer aux efforts de paix et de prospérité d'Haïti, nous travaillons de concert avec l'Union africaine, la communauté caribéenne et les Nations unies pour normaliser la situation dans ce pays de sorte que des élections démocratiques puissent se tenir, comme prévu, plus tard au courant de cette année. Dans les deux prochains mois, nous prendrons part à la Conférence de la diaspora caribéenne, qui, nous l'espérons, débouchera sur une conférence globale dans un avenir proche.]

de la désillusion des indépendances. L'occupation est ainsi un message adressé aux Noirs américains alors engagés dans les revendications pour leurs droits civiques : « L'enfer qu'ils nous font connaître vise aussi à démobiliser les Noirs Américains qui demandent à participer à la gestion de la chose publique aux États-Unis. Car, leur dira-t-on, vous n'avez pas vu ce que devient un État noir après plus de cent ans d'indépendance? » (Métellus, 1989 : 198). Quand, en 1801, les Haïtiens proclament une constitution antiesclavagiste, Jefferson, devenu président, « spent an inordinate amount of time and energy attempting to stop any flow of information between the island and mainland America¹². » (Johnson et autres, 1998 : 258). La nomination de Theobald Wedgwood comme consul des États-Unis en Haïti participait de la stratégie de méconnaissance de l'État naissant d'Haïti. En effet, le consul, au mépris du protocole diplomatique, ne portait pas de lettre personnelle de Jefferson à Toussaint Louverture, alors gouverneur général de l'île. Malgré son statut diplomatique, le consul de Jefferson l'invite à reconsidérer sa position :

I daresay, it would have helped matters considerably if you had, in fact, written such a letter, though I understand your refusal to acknowledge in any way whatsoever (or treat as an equal head of state) St. Domingue's governor-general and the bloody Revolution he and his cohorts Jacques Dessalines and Henri Christophe have created on what was once the richest European colonial possession¹³. (*ibid.* : 260).

La stratégie de Jefferson rentre dans un réseau de solidarités destinées à maintenir le système esclavagiste, comme le témoigne son projet « to help Bonaparte re-establish Gallic rule and Negro Slavery on this sea-girt island¹⁴. » (*ibid.*). Le consul américain résume la position de Jefferson, qui considère la révolution haïtienne comme un acte de banditisme et ses leaders comme « property that has illegally seized a freedom it does not deserve, and that their successful example of such insurrection sends a dangerous message to Negroes

¹² [ont dépensé une énergie et un temps fous à tenter d'arrêter toute circulation d'information entre l'île et le continent américain.]

¹³ [Je prends la liberté de vous dire que cela aurait été fort utile si vous aviez effectivement écrit pareille lettre, même si je comprends votre refus de reconnaître de quelque manière que ce soit (ou de traiter comme un chef d'Etat) le gouverneur général de Saint-Domingue et la révolution sanglante que lui et ses alliés Jacques Dessalines et Henri Christophe ont créée sur ce qui fut la plus riche colonie européenne.]

¹⁴ [d'aider Bonaparte à rétablir la loi de la Gaule (française) et l'esclavage des Noirs sur cette île.]

on our shores¹⁵. » (*ibid.* : 264). Les États-Unis allaient finalement reconnaître l'indépendance d'Haïti, « almost sixty years after the fact, in 1862, when the Civil War created an unexpected need for cotton and silenced the South in Washington¹⁶. » (Trouillot, 1995 : 123).

Le coton, qui avait en partie motivé le mépris de l'État haïtien, allait contribuer à lui donner une existence internationale. Cette conception allait avoir, comme on l'a vu plus haut, un effet déterminant dans la nature prédatrice de l'État haïtien.

Quand Mongo Beti se demande si la France ne cherche pas à importer Haïti en Afrique, c'est cette dimension fantomatique qu'il redoute, c'est le fantôme de 1804 qu'il redoute. Haïti est, selon lui, la démonstration d'une particularité de la France impériale, à savoir son incapacité de décoloniser qui engendre des crises pouvant « détraquer le psychisme collectif d'un peuple indigène : l'Indochine, l'Algérie et le Cameroun en témoignent. Haïti n'est peut-être qu'un peuple qui ne s'est jamais remis des traumatismes de sa révolution » (Mongo Beti, 1989 : 125). La démagogie tribaliste, qui rappelle la démagogie raciste, organise l'importation du macoutisme duvaliériste au Cameroun, selon Mongo Beti. Ruben Um Nyobe, descendant de Dessalines, est interdit de séjour dans le Cameroun postcolonial. Pour Mongo Beti, Paul Biya est la réincarnation de Papa Doc :

La dictature camerounaise, comme la dictature en Haïti, offre à l'observateur tous les traits d'une mafia, non d'un pouvoir tribal comme il en fut en Afrique du Sud sous l'apartheid, quand la *tribu blanche*, gorgée de privilèges, y tenait ostentatoirement le haut du pavé, en tant que telle. Rien de tel au Cameroun où les dirigeants sont issus de toutes les ethnies nationales. C'est un clan, comme en Haïti, un tout petit clan s'appuyant sur l'armée, dépourvu de tout scrupule, régnant par la terreur, le sang, le mensonge, la prévarication, la corruption. Son unique devise? Enrichissons-nous et paradons. Son mot d'ordre : morts à nos adversaires, et qu'aucun ne survive. (Mongo Beti, 1993 : 190-191).

Les expériences haïtienne et africaine s'interpellent dans une communauté de divisions sociales ou ethniques que Césaire saisit avec lucidité dans *La tragédie du roi Christophe* (1970 : 49).

¹⁵ [une possession qui s'est illégalement saisie d'une liberté qu'elle ne mérite pas; le triomphe de leur insurrection envoie un dangereux signal aux Noirs de notre rivage.]

¹⁶ [presque soixante ans après le fait, en 1862, quand la guerre de Sécession avait créé une demande inattendue pour le coton et privé le Sud de toute influence à Washington.]

L'installation du duvaliérisme à Yaoundé transforme le Cameroun de 1992 en Haïti africain :

Le Cameroun est en train de devenir un nouveau Haïti, en plein cœur de l'Afrique, sous l'œil à la fois protecteur et complaisant de Paris. [...] Comme en 1802, à Saint-Domingue, qui ne s'appelait pas encore Haïti, l'élan d'une insurrection populaire riche de toutes les promesses a été brisé au Cameroun en 1960 par l'armée française dont le passage a dévasté les corps, et plus encore, les esprits, y semant une confusion génératrice de divisions inextricables. Le peuple haïtien, même devenu indépendant et souverain, n'a jamais pu surmonter ces divisions, il s'y débat toujours, se condamnant ainsi à une stagnation économique et sociale qui n'a pas d'exemple en Amérique. Le Cameroun n'en prend-il pas le chemin, comme on vient de le voir avec l'élection du 11 Octobre 1992? Tout se passe comme si l'on avait décidé d'acculer ce pays, comme jadis Haïti, au désespoir d'une confrontation sans fin entre des hordes prétoiriennes déboussolées et une plèbe de gueux. (Mongo Beti, 1993 : 192).

La « force du premier mouvement nègre » (Métellus, 1991 : 57) provient du fait que Dessalines lui confère la dimension de l'acte inaugural de la décolonisation : « Quoi qu'il advienne nous aurons essoufflé les colons, ébranlé les régimes coloniaux à venir, éventré les exploités... Je dis que le fléau colonial touche à son crépuscule » (*ibid.* : 37). L'indépendance haïtienne, en brisant la « voûte de la malédiction suprême » (*ibid.*), ouvre le chemin que suivront les peuples colonisés d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. Pierre Pluchon, dans *Toussaint Louverture : de l'esclavage au pouvoir*, partage aussi la thèse suivant laquelle l'épopée haïtienne représente une révolution politique, économique, sociale et raciale qui, avec plus d'un siècle et demi d'avance, « préfigure les mouvements de décolonisation et de coopération » (Pluchon, 1979 : 5). Yves Saint-Gérard, dans son ouvrage *Haïti, l'enfer au paradis : mal développement et troubles de l'identité culturelle*, présente Haïti comme une nation malade de son économie de subsistance, de sa culture, de ses croyances et de ses gouvernements successifs. Autant la libération de 1804 constitue un moment de gloire et d'héroïsme qui fait la fierté des Haïtiens, autant la période postindépendance, avec sa misère endémique, représente une véritable « honte nationale ». Comme le dit René Depestre, l'histoire d'Haïti est « both our cross and our happiness, because Haiti has achieved an extraordinary evolution in world history and has never been able to organize its victory over decolonization » (Depestre, 1992 : 551)¹⁷. Le problème de la décolonisation manquée

¹⁷ [à la fois notre chemin de croix et notre délivrance parce qu'Haïti a accompli une révolution extraordinaire dans l'Histoire et qu'elle n'a jamais réussi à achever sa décolonisation]

est un scénario que les pays africains vivront aux lendemains des indépendances.

La situation de Patrice Lumumba et du Congo exemplifie aussi une intention de perpétuation de l'ancienne ordonnance coloniale contre le vœu d'une mise en contact moins opprimante des composantes du village planétaire¹⁸. Le vœu d'une intégration moins conflictuelle des nations et des peuples est exprimé par Patrice Lumumba dans son discours du 30 juin 1960 lequel, à partir du corps colonisé torturé et marqueur de la rencontre violente entre les peuples congolais et le colonialisme européen, demande une voie alternative fondée sur un devoir de mémoire. Lumumba invoque le souvenir du corps indigène brutalisé et du déni d'humanité comme stratégie pour se repositionner dans le monde comme partenaire dont la pleine humanité serait reconnue. Les marqueurs du déni d'humanité, inscrits sur le corps torturé de Lumumba et des Congolais, fonctionnent comme une mémoire qui ne devrait plus être reproduite. Lumumba veut rentrer dans le monde en contestant les modalités de la mondialisation colonialiste et impérialiste théorisée dans le discours de Baudouin, roi des Belges (Peck, 2000). Contrairement à ce que pense Baudouin, Lumumba ne veut pas s'engager dans la voie du retour aux origines tribales. Lumumba ne veut pas s'isoler de la communauté internationale, pour reprendre une expression contemporaine. Lumumba et le roi Baudouin exemplifient ici deux modalités contestées de l'intégration dans la communauté internationale. Le triomphe du modèle du roi Baudouin signifiera aussi la fin du rêve de l'État congolais. Le Congo belge devient une néocolonie intégrée dans la géopolitique de la guerre froide. L'intermède néocolonial s'effondrera avec la déconfiture de Mobutu, qui avait cherché une primauté de son régime sur l'État. La fin du mobutisme ne donnera pas lieu à un État congolais, mais à une fragmentation du territoire congolais selon des lignes d'une rébellion elle-même en pleine atomisation. La désintégration de l'État et du rêve d'une mondialisation moins inégalitaire réinstitue le paternalisme affectif comme modalité privilégiée des rapports entre l'Occident et les peuples appauvris. Comme le montre le cas limite d'Haïti, l'impossibilité de l'émergence d'un État est autant la cause que la conséquence de la volonté de perpétuer la logique de mondialisation initiée par le bateau négrier. L'implantation des ONG, conséquence autant de cette construction différée que de

¹⁸ À ce propos, voir notamment Kemedjio (2002).

l'affectivisation excessive des rapports politiques, est une modalité des relations entre Haïti et les puissances de l'argent, modalité qui ne remet toujours pas en question la logique du bateau négrier.

La prolifération des ONG en Haïti est marquée par des temps forts qui correspondent tous à des moments significatifs dans le déclin de l'État. En 1860, la signature du Concordat entre l'État haïtien et l'Église catholique romaine se traduit par l'implantation des congrégations religieuses européennes dans les secteurs de l'éducation et de la santé. La coopération avec les religieux peut se lire comme une compensation du vide créé par l'absence de la coopération politique entre le jeune État haïtien et la communauté internationale. L'absence de la coopération est elle-même une conséquence de l'isolement diplomatique de l'État haïtien sur la scène internationale par la France, ancienne puissance coloniale, et ses alliés. Dans les années 1950, la prolifération des sectes protestantes est suivie par une multiplication des ONG liées aux églises protestantes nord-américaines. On peut y voir un effet indirect de l'occupation américaine et la conséquente subordination de l'économie haïtienne à la zone dollar, la longue occupation militaire américaine équivalant à une suspension de fait de la souveraineté de l'État haïtien.

Dans les années 1970, sous l'impulsion de la Banque mondiale, une nouvelle doctrine dans la lutte contre la pauvreté privilégie le développement humain au détriment du financement des grands projets qui participaient de la construction étatique. Si on ajoute à ce changement l'intensification de la campagne d'opposition à la dictature duvaliériste, symbole d'un État suspect, corrompu et incompetent, les ONG sont désormais privilégiées dans la distribution de l'aide. Le 7 février 1986, la chute de Jean-Claude Duvalier est suivie par le retour massif des exilés parmi lesquels de nombreux universitaires, professionnels et cadres. Les revenants s'engagent dans la création des associations de défense des droits humains, des centres de recherche et de formation dans le domaine du développement, ce qui se traduit par une nouvelle augmentation des ONG. Sauveur Pierre Étienne se demande à juste titre si les organisations non gouvernementales participent des projets de développement au profit des secteurs défavorisés ou alors si elles ont pour objectif d'épargner les affres du chômage aux diplômés de l'enseignement supérieur. L'interrogation est tout à fait pertinente,

surtout si l'on prend en compte le fait que de nombreux partisans de la dictature, « dans le but évident d'empêcher les secteurs anti-duvaliéristes d'avoir un contrôle absolu sur les groupes de base et de donner ainsi une certaine base populaire au "duvaliérisme sans Duvalier" » (Étienne, 1997 : 163), s'engagent dans la création des ONG. En plus de l'enrichissement personnel qui semble être la visée d'un tel activisme volontariste, on ne peut pas sous-estimer le fait que le repositionnement dans le secteur des ONG peut leur permettre de se construire une nouvelle virginité politique.

Dans les années 1990, la misère pousse des milliers d'Haïtiens à utiliser des embarcations de fortune pour fuir le cauchemar de leur pays et se lancer à l'assaut du rêve américain. Les naufrages en haute mer occasionnent des pertes en vie humaine qui révoltent l'opinion publique mondiale. L'impossible émigration vers les côtes américaines voit une intensification de l'action de nombreuses ONG nord-américaines sur le terrain, et l'arrivée de nouvelles ONG. Le « rêve américain » étant inaccessible, les ONG sont déléguées pour apporter le paradis tant convoité dans les campagnes haïtiennes. La situation des *boat people* d'Haïti exemplifie l'un des paradoxes de la mondialisation que relève Bruce R. Scott dans « The Great Divide in the Global Village » : « the world economy seems more like a gated community than a global village¹⁹. » (Scott, 2001 : 160). Sur un plan plus général, grâce aux nouvelles technologies de communication, les habitants des pays pauvres prendront conscience des écarts entre les pays dits développés et des pays appauvris. La prise de conscience de l'injustice les mobilise sur les chemins de l'émigration, ce à quoi les pays riches répondent par un renforcement des barrières de l'immigration.

La dette imposée par la France peut se lire comme une méconnaissance onéreuse de l'indépendance d'Haïti; en d'autres termes, il s'agit de dénaturer l'exemple haïtien à la face du monde en posant les jalons de ce qui deviendra, avec le temps et jusqu'à aujourd'hui peut-être, le désastre haïtien. La non-reconnaissance de l'indépendance d'Haïti par la France entraîne la même attitude de la part du gouvernement américain. Après l'imposition de la dette qui correspond à une dépossession de la souveraineté haïtienne en 1825, les États-Unis suivront l'exemple de la France et reconnaîtront Haïti en 1861. Le 11 octobre 1993, les marines des États-Unis d'Amérique sont en chemin pour faire appliquer l'accord négocié par les Nations

¹⁹ [l'économie mondiale ressemble davantage à une communauté entourée de murailles qu'à un village planétaire.]

unies pour rétablir l'ordre constitutionnel en Haïti. Une bande d'agitateurs, connus sous le nom de FRAHP, manifestent bruyamment contre le débarquement du premier contingent de la force onusienne. Les marines, devant cette opposition, rebroussent chemin vers leurs bases. Les rapports de presse indiqueront plus tard que le leader des FRAHP, actuellement réfugié aux États-Unis, était un agent de la Central Intelligence Agency (CIA), l'agence du contre-espionnage américain. Le 24 février 2004, un accord est conclu sous l'égide des nations caribéennes (CARICOM) pour restaurer le dialogue entre le pouvoir du président Aristide et l'opposition regroupée au sein de la Convergence dite des 184. L'opposition oppose un droit de veto à cet accord. Le gouvernement américain, comme hier la redoutable armée américaine, devient soudainement impuissant face à l'hétéroclite coalition des opposants haïtiens. Aristide est littéralement chassé du pouvoir sous la menace d'une atteinte à sa vie, le Département d'État américain ayant demandé à la société privée qui assurait sa garde de cesser ses services. Les rapports de presse ont clairement montré que l'opposition haïtienne était financée par l'International Republican Institute pendant que les débats de la Chambre des représentants ont laissé percevoir que la politique du gouvernement américain, de l'embargo sur l'aide à l'absence d'élections, était nettement influencée par cette coalition. Le président américain, après la honteuse déportation du président Aristide vers l'Afrique, s'est empressé de dire aux reporters que la Constitution haïtienne avait été respectée. La seule constitution haïtienne qui ait quelque validité pour les Américains est la loi des baïonnettes, comme l'illustrent les multiples interventions militaires en Haïti. Et ces interventions des puissances de l'argent et de la baïonnette en Haïti visent à rétablir la logique du bateau négrier.

Cilas Kemedjio est professeur associé au Département d'études francophones de l'Université de Rochester. Il est l'auteur de *De la Négritude à la Créolité. Edouard Glissant, Maryse Condé et la malédiction de la théorie* (LIT Verlag, 1999). Ses dernières publications portent sur la ville postcoloniale (Patrick Chamoiseau, Mongo Beti, Lucie Julia, Calixthe Beyala), sur les tactiques de résistance, sur la production de l'ethnicité dans le Cameroun postcolonial, sur Glissant et ses Afriques et sur la survivance des stéréotypes coloniaux dans l'imaginaire français. Il a coordonné le numéro 62 de *Présence francophone* (2004) sur les mythologies postcoloniales et termine un ouvrage sur Mongo Beti et les mythologies postcoloniales.

Références

Atsutsé Kokouvi Agbobli, dans le journal *Africa*, dans sa livraison de mai 1997 (n° 304).

- BAMYEH, Mohammed A. (2000). *The Ends of Globalization*, Minneapolis, The University of Minnesota Press.
- CAILLER, Bernadette (1988). *Conquérants de la nuit nue : Édouard Glissant et l'histoire antillaise*, Tübingen, Gunter Narr Verlag.
- CÉSAIRE, Aimé (1970). *La tragédie du roi Christophe*, Paris, Présence africaine.
- CONDÉ, Maryse (1996). *Ségou. Les murailles de terre*, Paris, Pocket.
- D'HAÏTI, Marie-Jeanne (2005). « Haïti – Un an après le départ d'Aristide, qu'est-ce qui a changé? », *Le Devoir*, 1^{er} mars <<http://www.ledevoir.com/2005/03/01/75906.html>>.
- DANTICAT, Edwige (2002). *After the Dance: A Walk through Carnival in Jacmel, Haiti*, New York, Crown Journeys.
- DEPESTRE, René (1992). Propos recueillis dans *Callaloo*, vol. 15, n° 2 : 550-554.
- DUMORNAY, Jacques (1995). *Les États-Unis : de la doctrine de Monroe à la domination mondiale*, Port-au-Prince, [s. éd.].
- ÉTIENNE, Sauveur Pierre (1997). *Haïti : l'invasion des ONG*, Port-au-Prince/ Montréal, Éditions Regain/Éditions du CIDIHA.
- FATTON, Robert Jr (2002). *Haiti's Predatory Republic, the Unending Transition to Democracy*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.
- Génération* (1997). « Pourquoi l'Afrique centrale de l'an 2000 sera "américaine"? », n° 118, semaine du 30 juin.
- GLISSANT, Édouard (1990). *Poétique de la relation*, Paris, Gallimard, 1990.
- (1981). *Le discours antillais*, Paris, Éditions du Seuil.
- GOUSSE, Edgard Js. Th. (1988). *Non à une intervention américaine en Haïti. Pourquoi les Américains veulent-ils rééditer 1915?*, Montréal, Les Éditions du Progrès, 1988.
- Jeune Afrique* (1998). « Clinton en Afrique : le choc et le show », *Jeune Afrique*, n° 1942, du 31 mars au 6 avril : 10-17.
- (1992). « L'Amérique contre la France », dossier, 3 décembre.
- JOHNSON, Charles, Patricia SMITH et The WGBH Series Research Team (1998). *Africans in America. America's Journey through Slavery*, New York, Harcourt Brace.
- JULES-ROSETTE, Bennetta (1998). *Black Paris: The African Writer's Landscape*, avant-propos de Simon Njami, Urbana et Chicago, The University of Illinois Press.
- KEMEDJIO, Cilas (2002). « The Western Anticolonialist of the Postcolonial Age: The Reformist Syndrom and the Memory of Decolonization in (Post-)Imperial French Thought », dans Elisabeth MUDIMBE-BOYI (dir.), *Remembering Africa*, Portsmouth : 32-55.
- (1999). *De la Négritude à la Créolité. Édouard Glissant, Maryse Condé et la malédiction de la théorie*, Hamburg, Lit Verlag.
- LACOUTURE, Jean et Dominique CHAGNOLLAUD (1993). *Le désempire : figures et thèmes de l'anticolonisme*, Paris, Denoël.

MALLON, Bill (2000). *The 1908 Olympic Games: Results for All Competitors in All Events with Commentary*, Jefferson, McFarland & Co..

MBEKI, Thabo (2005). « Address of the President of South Africa, Thabo Mbeki, at the Second Joint Sitting of the Third Democratic Parliament, Cape Town, 11 February 2005 » <<http://allafrica.com/stories/printable/200502110373.html>>.

MÉTELLUS, Jean (2004). *Entretiens avec Jean Métellus. Des maux du langage à l'art des mots* (avec Françoise Naudillon), Montréal, Éditions Liber.

– (1992). Propos recueillis dans *Callaloo*, vol. 15, n° 2 : 338-341.

– (1991). *Le pont rouge*, Paris, Éditions Nouvelles du Sud.

– (1989). *Les Cacos*, Paris, Gallimard.

– (1987). *Haïti, une nation pathétique*, Paris, Éditions Denoël Gonthier.

– (1986). *L'année Dessalines*, Paris, Gallimard.

– (1981). *Jacmel au crépuscule*, Paris, Gallimard.

Mongo Beti (1993). *La France contre l'Afrique. Retour au Cameroun*, Paris, La Découverte.

– et Odile TOBNER (1989). *Dictionnaire de la négritude*, Paris, L'Harmattan.

PECK, Raoul (2000). *Lumumba*, 115 minutes, français.

PLUCHON, Pierre (1979). *Toussaint Louverture : de l'esclavage au pouvoir*, Port-au-Prince, Éditions de l'École.

Rapport au ministre des Affaires étrangères M. Dominique de Villepin du Comité indépendant de réflexion et positions sur les relations franco-haïtiennes, janvier 2004.

SAINT-GÉRARD, Yves (1984). *Haïti, l'enfer au paradis : mal développement et troubles de l'identité culturelle*, Toulouse, Éché Éditeur.

SCOTT, R. Bruce (2001). « The Great Divide in the Global Village », *Foreign Affairs*, janv.-fév. : 160-177.

SMITH, Stephen (1998). « Pour solde de tout compte », *L'Autre Afrique*, 15 avril : 23.

TROUILLOT, Michel-Rolph (1995). « Haiti's Nightmare and the Lessons of History », dans Deidre MCFAYDEN et Pierre LARAMÉE (éd.), *Haiti: Dangerous Crossroads*, Boston, South End Press : 121-132.